REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTERE DE L'ELEVAGE

DECRET N°2026-1524

Projet de décret modifiant et complétant certaines dispositions du décret °2026-793 du 30 mars 2026 fixant les attributions du Ministre de l'Elevage, ainsi que l'organisation générale de son Ministère.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu la décision n°10-HCC/D3 du 14 octobre 2025 accordant à l'autorité militaire compétente, représentée par le Colonel RANDRIANIRINA Michaël, l'exercice des fonctions de Chef
de l'Etat ;
Vu le décret n°2026-776 du 15 mars 2026 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°2026-777 du 25 mars 2026 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°2026-793 du 30 mars 2026 fixant les attributions du Ministre de l'Elevage, ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Sur proposition du Ministre de L'Elevage

En Conseil du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article premier. - Les dispositions de l'article 5 et article 9 du décret °2026-793 du 30 mars 2026 fixant les attributions du Ministre de l'Elevage, ainsi que l'organisation générale de son Ministère sont modifiées et complétées comme suit :

Article 5 (nouveau). Sont rattachés au Ministre :

- **La Direction de l'Intégrité et de la Prévention de la Corruption (DIPC)** en charge de la sensibilisation, de la Prévention et de lutte contre la corruption. Elle comprend :

- Le Service de l'Education et de la Prévention ;
- Le Service de Partenariat et de Développement 'SPD), et
- Le Bureau de la Réception de Signalement.

- **L'Unité de Contrôle et de Qualité de Service (UCIQS**) qui assure le renforcement du dispositif de contrôle interne et la Promotion de l'amélioration de la qualité des Service Publics au sein du Ministère ;

- **Le Laboratoire National de Diagnostic Vétérinaire(LNDV),** en charge du diagnostic, de la surveillance et de l'appui scientifique en matière de santé animale et de santé publique vétérinaire, en tant que laboratoire national de référence.

- **La Personne Responsable des Marchés Publiques (PRMP),** en charge de veiller à la conformité des procédures de passation des marchés publics du Ministère ;

- **La Direction de la Communication, du Système d'Information et de l'informatique.** Elle assure la transformation digitale, veille à l'intégration et à la modernisation des outils technologiques, garantit la disponibilité et la fiabilité des données, et accompagne les services dans l'adoption de solutions numériques visant à améliorer l'efficacité, la transparence et la performance organisationnelle. Elle est structurée en deux (02) services que sont :

- Le Service de la Communication(SCOM) ; et
- Le Service d'Informations et de La Digitalisation (SSID)

- **Unité de Coordination des Projets (UCP)** chargée de la mise en œuvre Opérationnelle de tous les projets et programmes relevant du Ministère.

Les responsables des entités rattachées au Ministre ont rang de Directeur des Ministères.

Article 9 (nouveau). - La Direction Générale des Affaires administratives (DGAA) a pour mission la gestion intégrée des fonctions administratives et financières, humaines et partenariales du Ministère, en vue de garantir l'efficacité, la transparence et la performance de l'action publique dans le secteur de l'Elevage.

Elle est structurée en trois (03) Directions que sont :

- **La Direction des ressources Humaines (DRH)** qui assure la mise en œuvre de la politique du Ministère en matière de gestion des ressources humaines.

Elle comprend :

- Le Service de l'Administration des Personnel (SAP)
- Le Service Médico-Social (SMS) et ;
- Le Service de la Gestion des Carrières et de la Chancellerie (SGCC)

- **La Direction Administrative et Financière (DAF**), en charge de la gestion administrative et financière et matérielle du Ministère. Elle comprend :

- Le Service de l'Administration, de la Logistique et du Patrimoine (SALP)
- Le Service de la Programmation et du Suivi Budgétaire(SPSB) ; et
- Le Service Financier (SF).

- **La Direction de Coordination de Partenariat et Développement de Projets (DCPDP)**

qui a pour mission d'assurer la Coordination, la structuration, le suivi et l'évaluation des projets et programme du Ministère ainsi que le développement des partenariats stratégiques et la mobilisation des financements au profit du secteur de l'Elevage.

Elle comprend :

- Le Service d'Appui au Développement des Projets : Programme (SADPP) ; et
- Le service de Développement des Partenariats (SDP).

« LE RESTE SANS CHANGEMENT »

Article 2.- En raison de l'urgence et conformément aux dispositions des articles 4 et 6 alinéa 2 de l'Ordonnance n°62-041 du 19 septembre 1962 relative aux dispositions générales de droit interne et de droit international privé, le présent décret entre immédiatement en vigueur dès qu'il aura reçu une publication par émission radiodiffusée et/ou télévisée, ou par voie d'affichage, indépendamment de son insertion au *Journal officiel* de la République.

Article 3.- Le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Fonction publique, le Ministre de l'Elevage, le Ministre de la Communication et de la Culture sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Antananarivo, le 15 juin 2026

Mamitiana RAJAONARISON

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances

Herinjatovo Aimé RAMIARISON

Le Ministre du Travail, de l' Emploi, et de la Fonction Publique,

Franconio Mac DENIS

Le Ministre de l'Elevage,

Riana Nantenaine RANDRIANOMENJANAHARY

Le Ministre de la Communication et de la Culture

Ogascar Fenosoa MANDRINDRARIVONY

ORGANIGRAMME DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

